

Société des administrateurs et fonctionnaires
des Communes Neuchâteloises

Procès-verbal de la 49ème assemblée générale du 31 mai 1975 aux Verrières

Présidence: M. Rémy Muriset, Le Landeron, Président

- Ordre du jour:
1. appel,
 2. adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 1974,
 3. rapports du président et du caissier,
 4. admissions, démissions, mutations,
 5. lieu de la prochaine assemblée générale,
 6. nomination de la commission de contrôle,
 7. traitement du corps enseignant,
 8. 50ème anniversaire,
 9. divers

Introduction

En ouvrant la 49ème assemblée générale, notre Président M. Rémy Muriset, salue les membres présents et les remercie d'avoir répondu à la convocation en venant dans le beau village des Verrières.

Nous sommes reconnaissants aux autorités locales de nous recevoir, il salue particulièrement les invités:

- M. Le Conseiller d'Etat Meylan, chef du département de l'Industrie,
- M. Pierre Fauguel, Président de Commune des Verrières,
- M. Bugnon, inspecteur des finances de l'Etat,
- MM. Garnier et Schaller, du Contrôle des Communes,

1. appel

41 membres actifs et honoraires ont répondu à l'appel sur les 82 membres faisant partie de la Société, 14 se sont excusés.

2. adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 1974

le procès-verbal ayant paru dans le Journal l'Employé, le comité propose d'ouvrir une discussion sans en donner lecture, aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. rapports du président et du caissier,

- du Président: il est annexé au présent procès-verbal,
- du Caissier: le bénéfice de l'exercice s'élève à Fr. 952.40, le capital à Fr. 5746.75. La commission de contrôle les a contrôlés, ils sont reconnus exacts et décharge en est donnée aux organes responsables.

4. admissions, démissions, mutations

admissions: Mme Françoise Schreyer, M. Francis Pelletier, M. Henri Glauser, M. Paul Baur, M. Michel Ledermann, M. Samuel Frossard,

démissions: Mme Erna Delemont, MM. Edgar Banderet et Michel Kohler.

il est décidé une adjonction à l'art. 4 des statuts: sont considérés comme fonctionnaires, tous les employés et employées nommés à plein temps à une fonction dans les bureaux de l'administration communale.

5. lieu de la prochaine assemblée générale

nous célébrerons la 50ème anniversaire de notre Société l'an prochain, c'est dans le district de Neuchâtel qu'aura lieu l'assemblée. Nous suggérons une cérémonie au Château et le repas à Lignièrès. Ce serait au tour de cette dernière commune d'être désignée.

6. nomination de la commission de contrôle

sont proposés et nommés: MM. Jean-Pierre Bettone et Henri Hauert.

7. traitement du corps enseignant

notre requête porte sur la calculation et la rémunération des traitements, le comité a fait une démarche au département de l'Instruction publique qui s'en préoccupe, des formulaires ad hoc seront probablement établis.

8. 50ème anniversaire

nous envisageons une cérémonie en commun avec la Société des officiers de l'état civil qui fête également son cinquantenaire, son comité n'est pas encore fixé, nous aurons l'occasion d'avoir des contacts. Le comité propose qu'à cette occasion un voyage de 3 jours à Paris soit organisé, éventuellement sur le week-end de l'Ascension.1976. M. André Zbinden puis la majorité de l'assemblée appuyent vivement cette proposition, M. Mathias Wirz s'y oppose évoquant la période de chômage que nous traversons.

9. divers

nous fêtons les 25 ans de sociétariat de notre collègue Jean-Louis Amez-Droz auquel nous remettons la traditionnelle channe dédicacée. M. Tony Garnier contrôleur des Communes quitte ses fonctions pour prendre une retraite bien méritée, nous le remercions de ses services et lui formulons nos voeux les meilleurs.

L'assemblée se termine par les exposés très intéressants de MM. Meylan conseiller d'Etat sur la situation et les perspectives économiques dans notre canton et la nouvelle assurance-chômage, et de M. Bugnon inspecteur des finances de l'Etat sur l'évolution fiscale.

La fanfare des Verrières l'Echo de la frontière par ses agréables sons et M. Jacques Steudler par ses Anecdotes régionales ont ravi l'assemblée.

Le séance est levée puis l'on se rend dans un établissement du village pour un succulent repas.

Au Nom de la Société des administrateurs et fonctionnaires

Le Secrétaire,


Freddy Bonjour,

Le Président,


Remy Muriset,

Société des administrateurs et fonctionnaires des communes
neuchâtelaises

Assemblée générale du samedi 31 mai 1975, aux Verrières

R a p p o r t d e g e s t i o n

Depuis notre assemblée du 18 mai 1974, nous avons dû nous séparer de deux membres honoraires: tout d'abord M. Roger Benoît, ancien administrateur des Ponts-de-Martel et le 6 mai de cette année, M. Paul Emery, ancien administrateur de Buttes. Plus particulièrement nos membres longuement ancrés dans les communes se souviennent de ces deux amis que nous retrouvions toujours avec beaucoup de plaisir. Nous garderons d'eux un excellent souvenir. Je vous prie de vous lever et d'observer un instant de silence pour honorer leur mémoire de ces deux membres décédés.

Outre les tâches courantes dont nous vous ferons grâce, votre comité s'est préoccupé des objets ci-après:

1. Traitement du corps enseignant:

Selon les principes définis lors de notre dernière assemblée, nous avons soumis le point de vue de notre association dans une lettre adressée au Département de l'Instruction publique. Le Chef du Département s'est entretenu de cette question dans ses services. Nous avons été convoqués deux fois par M. Hügli, Chef de l'enseignement primaire. Au cours du premier entretien, nous avons précisé nos préoccupations et nos souhaits. Au début de ce mois, nous avons tenu une nouvelle séance avec plusieurs services cantonaux concernés: DIP, finances, électronique, Caisse des pensions. Ce travail s'est révélé très utile. De nombreux problèmes d'organisation, de coordination, de simplification ont été discutés. Un cheminement plus précis et plus direct s'avère nécessaire. Les services précités ont apprécié ce dialogue. Ils poursuivront l'étude. Même si le nombre des titulaires rémunérés par les communes est généralement modeste, les cas spéciaux sont fréquents. Les correctifs, les décomptes restent lourds. Des travaux se font à double. Du côté communal, le rôle du correspondant administratif reste parfois à préciser. La révision entreprise aboutira certainement à un système meilleur et déchargera dans la mesure du possible les administrations communales. Elle devrait pour le moins ménager vos nerfs.

Caisse des pensions: Nous avons été représentés dans diverses séances du Conseil d'administration et à la vérification annuelle des comptes. Dès le 1er janvier 1975, un changement important pour les assurés: réduction des cotisations de 6½% à 6% et suppression des rachats.

2. Caisse de chômage et évolution conjoncturelle:

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les timbres de chômage ont été supprimés. Nous l'avons tous apprécié et notre espoir est de voir disparaître encore le dérisoire escompte qui complique inutilement le travail des agences surchargées.

Depuis la fin de l'année 1974, le plein emploi a été brusquement ébranlé par l'apparition du chômage. Les cas de chômage complet sont encore relativement restreints. Encore faut-il peser les mots, car celui qui est touché en plein ne minimise pas ses soucis et les non assurés sans travail s'ajoutent aux listes officielles. Les cas de chômage partiels sont déjà nombreux. Je cite la Commune du Landeron où le quart des 600 assurés de la Caisse cantonale ^{oct-1974} sont touchés. Les nouvelles affiliations sont des plus fréquentes. Le travail des préposés est absorbant et complexe. Si le climat moral des travailleurs n'est pas encore trop atteint, de sérieux soucis se profilent sur l'avenir.

Ce phénomène qui a resurgi brutalement a suscité une vive attention du comité. Il en va de même des incidences parallèles en matière fiscale et dans le domaine social. Nos diverses administrations communales sont en prise directe sur ces sujets d'actualité. Aussi, avons-nous jugé utile de vous faire entendre aujourd'hui deux exposés tout à fait en rapport avec cette époque de transition. Notre but, c'est de vous aider à affronter une période difficile avec le maximum d'atouts dans votre jeu. Il conviendrait donc dans la discussion de tout à l'heure de nous montrer objectifs, perspicaces et efficaces. Notre rôle sera probablement délicat. Des obligations nouvelles nous attendent. Nous aurions tout intérêt à nous y préparer et à les résoudre dans un esprit de solidarité. Nos autorités auront besoin d'une administration pleinement compétente et rapidement adaptée.

3. Cinquantième anniversaire:

Les beaux projets également subissent l'effet des circonstances. Le comité des officiers de l'état civil nous a communiqué son nouveau point de vue. Les temps deviennent durs. Il peut s'avérer délicat de marquer trop somptueusement le 50^{ème} anniversaire de nos deux associations. Le comité des administrateurs comprend ce souci. Néanmoins, il estime qu'un double jubilé d'associations dont les membres remplissent tous des missions importantes doit se marquer de façon mémorable et stimulante. Les serviteurs que nous sommes peuvent trouver dans cet anniversaire une occasion unique de resserrer leurs liens d'amitié et ce pourrait être le cas au travers d'une proposition que nous vous soumettrons tout à l'heure.

4. Votations et élections:

Par le biais du Groupement des communes du Littoral, nous avons tenté de faire surgir ce problème sur le plan politique. Au bout de l'hameçon, il n'y a plus de ver et pas de poisson. Cette question est à reprendre.

5. Bureau d'adresses:

Estimant que cette institution ne nous concernait pas en direct, nous avons pris quelques distances. A la demande du Bureau d'adresses, nous avons admis de déléguer dans la mesure du possible un membre de notre comité à leurs assemblées. M. Tardin sera notre représentant.

6. Demandes de renseignements:

Les demandes commerciales sont souvent délicates et aussi absorbantes pour l'administration. Le texte que nous vous avons soumis est une simple suggestion, sur la base d'une expérience communale.

Effectif:

L'état de notre société arrêté au terme de la présente assemblée est le suivant:

effectif 1974	81 membres
décès Benoit	
Emery	
départ Kohler	
Delémont	- 4 membres
admissions	+ 6 membres
	<hr/>
Nouvel effectif	83 membres

Admissions:

L'article 4 nous paraît insuffisant. Dans les divers, nous vous soumettrons une proposition que nous vous laissons libre de voter ou de renvoyer à l'assemblée suivante.

La proportion des participants à nos assises annuelles laisse un doute chez certains d'entre nous. Nous nous réjouissons cependant de retrouver régulièrement des amis fidèles. Nous avons un plaisir très vif de faire ^{la} connaissance de nos nouveaux collègues. Il est aussi de notre devoir de faire répéter à ceux qui ne s'excusent jamais combien nous regrettons leur absence.

Pour marquer notre cinquantième anniversaire, nous formons un vœu, c'est de voir la solidarité et l'amitié ^{de nos élus} se renforcer entre les administrateurs et leurs collaborateurs de tout le canton.